

## FINANCES

# Rémunérations dans la fonction publique : François Bayrou appelle ses ministres à la rigueur

Par **Bastien Scordia** - 24 avril 2025 - 3 min de lecture

*Dans une circulaire diffusée ce mercredi 23 avril, le Premier ministre François Bayrou appelle ses ministres à la rigueur budgétaire. Ils sont invités à limiter les dépenses nouvelles et notamment celles relatives aux rémunérations des agents des ministères et des opérateurs.*



*“Le retour sous les 3 % de déficit d’ici à 2029 ne peut plus être différé”. Dans une circulaire diffusée ce mercredi 23 avril, le Premier ministre François Bayrou appelle ses ministres à la rigueur budgétaire afin de “maîtriser les dépenses publiques”. Un “impératif démocratique et d’efficience”, estime-t-il.*

*“Face aux aléas macroéconomiques et géopolitiques et aux crises protéiformes faisant appel à la solidarité nationale, je vous demande de veiller à la bonne application de principes de gestion simples, mais nécessaires, pour préserver des marges de manœuvre face aux aléas”, développe le chef du gouvernement en appelant notamment à limiter les “dépenses nouvelles”. “Un pilotage resserré des engagements est nécessaire pour maîtriser dans la durée nos dépenses et assurer la pérennité du redressement de nos finances publiques”, explique ainsi François Bayrou.*

Aussi, tout engagement d’une dépense nouvelle devra être précédé d’une “analyse partagée” avec Bercy de son échéancier en crédits de paiement et de son impact pluriannuel. *“Dans un contexte où la dépense devra être contenue en valeur, voire minorée pour financer les priorités nationales”, “il est de votre responsabilité de ne procéder à de tels engagements qu’avec parcimonie et de prévenir toute rigidification excessive de la défense susceptible de limiter, pour l’avenir, la portée du vote du Parlement et la capacité d’inflexion du gouvernement”, ajoute le Premier ministre à ses ministres.*

## Frein mis sur les mesures catégorielles

Cette limitation des dépenses nouvelles concernera notamment les dépenses de personnel des ministères et des opérateurs et donc les rémunérations des agents de la fonction publique d’État. *“Aucune mesure catégorielle ne pourra être mise en œuvre, faire l’objet d’un engagement ou être annoncée ou soumise à discussion sans concertation et validation interministérielle préalable permettant d’en assurer la viabilité, le coût et les modalités de financement, y compris en considérant l’impact pluriannuel”, affirme ainsi François Bayrou* alors qu’une hausse de la valeur du point d’indice est déjà exclue dans la fonction publique au vu de la situation budgétaire actuelle.

Sur ces dépenses de personnel, ajoute le Premier ministre, l’enveloppe budgétée pour l’année 2025 *“constitue une limite maximale”*. Et ce, *“tant pour le financement d’éventuelles mesures nouvelles que pour assurer le financement de mesures prises précédemment dont l’impact sur l’année serait croissant”,* comme la revalorisation du point d’indice décidé en 2023 ou encore l’attribution de 5 points d’indice à tous les agents publics en janvier 2024.

## Pas de dégel de la réserve de précaution

Dans sa circulaire, François Bayrou appelle aussi les ministres à respecter *“pleinement”* le principe d’annualité de l’autorisation parlementaire. À ce propos, les reports de crédits seront *“limités au strict nécessaire”*. Il les invite aussi à établir des programmations budgétaires *“qui ne mobilisent pas la réserve de précaution”*. *“Afin de sanctuariser des moyens et préserver la complète capacité du gouvernement à disposer de leviers de régulation de l’exécution en cours d’année, aucun dégel de la réserve de précaution ne sera accordé avant la fin de gestion, sauf nécessité impérieuse et imprévisible dûment justifiée”,* développe-t-il.



**Par Bastien Scordia**

Publié le 24 avril 2025 · 3 min de lecture